

Arrêté Préfectoral du 23 JAN. 2026

Portant instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Monteux

Au bénéfice du Syndicat Mixte des eaux Rhône Ventoux

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R.131-6 et R.131-7 ;

Vu Le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.314-1 et L.314-2 et R.134-3 et suivants ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.152-1 et L.152-2 et R.152-1 à R.152-15 ;

Vu le décret 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Yoann TOUBHANS, sous-préfet de Carpentras ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du comité syndical du 23 mars 2023 sollicitant la procédure d'instauration de servitude d'utilité publique sur fonds privés au profit du Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux ;

Vu le courrier du 13 juin 2024 sollicitant la désignation d'un commissaire enquêteur ;

Vu l'avis des services et organismes consultés dans le cadre de l'instruction du dossier et notamment l'avis du directeur départemental des Territoires en date du 29 février 2025 ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de Vaucluse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration des servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Monteux ;

Vu le dossier d'enquête constitué conformément aux dispositions en vigueur ;

Vu les parutions de l'avis d'enquête dans la presse les 3 juin 2025 ; 5 juin 2025 ; 18 juin 2025 et 19 juin 2025 ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur du 31 juillet 2025 ;

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteurs émises le 31 juillet 2025 ;

Vu le certificat d'affichage établi par le maire de Monteux le 23 juillet 2025 ;

Vu le plan parcellaire (annexe 1) des terrains concernés ;

Vu l'état parcellaire (annexe 2) des terrains concernés ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du comité syndical du 30 octobre 2025 sollicitant la poursuite de la procédure répondant aux recommandations émises par le commissaire enquêteur et sollicitant la poursuite de la procédure ;

Vu le courrier du syndicat mixte des eaux de la Région Rhône-Ventoux du 21 novembre 2025 sollicitant la poursuite de la procédure ;

Considérant que l'enquête publique est close depuis le 9 juillet 2025, soit moins d'un an à la date du présent arrêté.

Considérant que les mesures de publicité ont été régulièrement effectuées

Considérant que les notifications individuelles aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire, prévues par l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ont été régulièrement effectuées par l'expropriant.

Considérant la nécessité de remplacer une canalisation en mauvais état datant de 1950 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont instaurées, au profit du Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux, les servitudes publiques de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Monteux.

Le plan parcellaire sur lesquelles sont instituées les servitudes est joint en annexe au présent arrêté (annexe 1).

L'état parcellaire des terrains concernés par les servitudes est annexé au présent arrêté (annexe 2).

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article R.152-2 du code rural et de la pêche maritime, la servitude donne à son bénéficiaire le droit :

- 1 - d'enfouir dans une bande de terrain dont la largeur ne pourra dépasser trois mètres une ou plusieurs canalisations, une hauteur minimum de 0,60 mètre devant être respectée entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol après travaux,
- 2 - d'essarter, dans la bande de terrain mentionnée au 1° ci-dessus ou dans une bande plus large déterminée par arrêté préfectoral, les arbres susceptibles de nuire à l'établissement et à l'entretien des canalisations,
- 3 - d'accéder au terrain dans lequel la canalisation est enfouie, les agents de contrôle de l'administration bénéficiant du même droit d'accès,
- 4 - d'effectuer tous travaux d'entretien et de réparation à condition d'en prévenir les propriétaires et exploitant huit jours au moins avant le début des travaux.

Article 3 : Obligations des propriétaires

Lesdites servitudes obligent les propriétaires et leurs ayants droit à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage.

Article 4 : Indemnités

Le montant des indemnités dues en raison de l'établissement de la servitude est fixé conformément aux dispositions en vigueur en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il couvre le préjudice subi par la réduction permanente du droit des propriétaires des terrains grevés.

Article 5 : Travaux

La date du commencement des travaux sur les terrains grevés de servitudes est portée à la connaissance des propriétaires et exploitants huit jours au moins avant la date prévue pour le début des travaux. Un état des lieux doit, si cela est nécessaire, être dressé contradictoirement en vue de la constatation éventuelle des dommages pouvant résulter desdits travaux.

Article 6 : Publicité

Le présent arrêté et ses annexes seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse, ainsi que sur le site internet des services de l'état en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / MONTEUX – CANALISATION).

Il sera affiché pour une durée minimale de deux mois à la mairie de Monteux. L'accomplissement de cette mesure sera certifié par le maire de la commune de Monteux.

Il sera également consultable à la préfecture de Vaucluse - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des Relations avec les Collectivités Territoriales – Pôle affaires générales et foncières, aux jours et heures d'ouverture au public.

Cet arrêté sera notifié à chacun des propriétaires concernés, à la diligence du Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Au cas où le propriétaire intéressé ne pourrait être atteint, la notification sera faite au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété.

Article 7 : Plan local d'urbanisme

Conformément aux dispositions de l'article L.153-60 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme de la commune de Monteux devra être mis à jour avec les servitudes susmentionnées qui y seront annexées sans délai.

Article 8 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Président du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 9 : Exécution du présent arrêté

M. le Sous-Préfet de Carpentras, M. le Maire de Monteux, M. le Président du syndicat mixte Rhône-Ventoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet de Carpentras



Yoann TOUBHANS

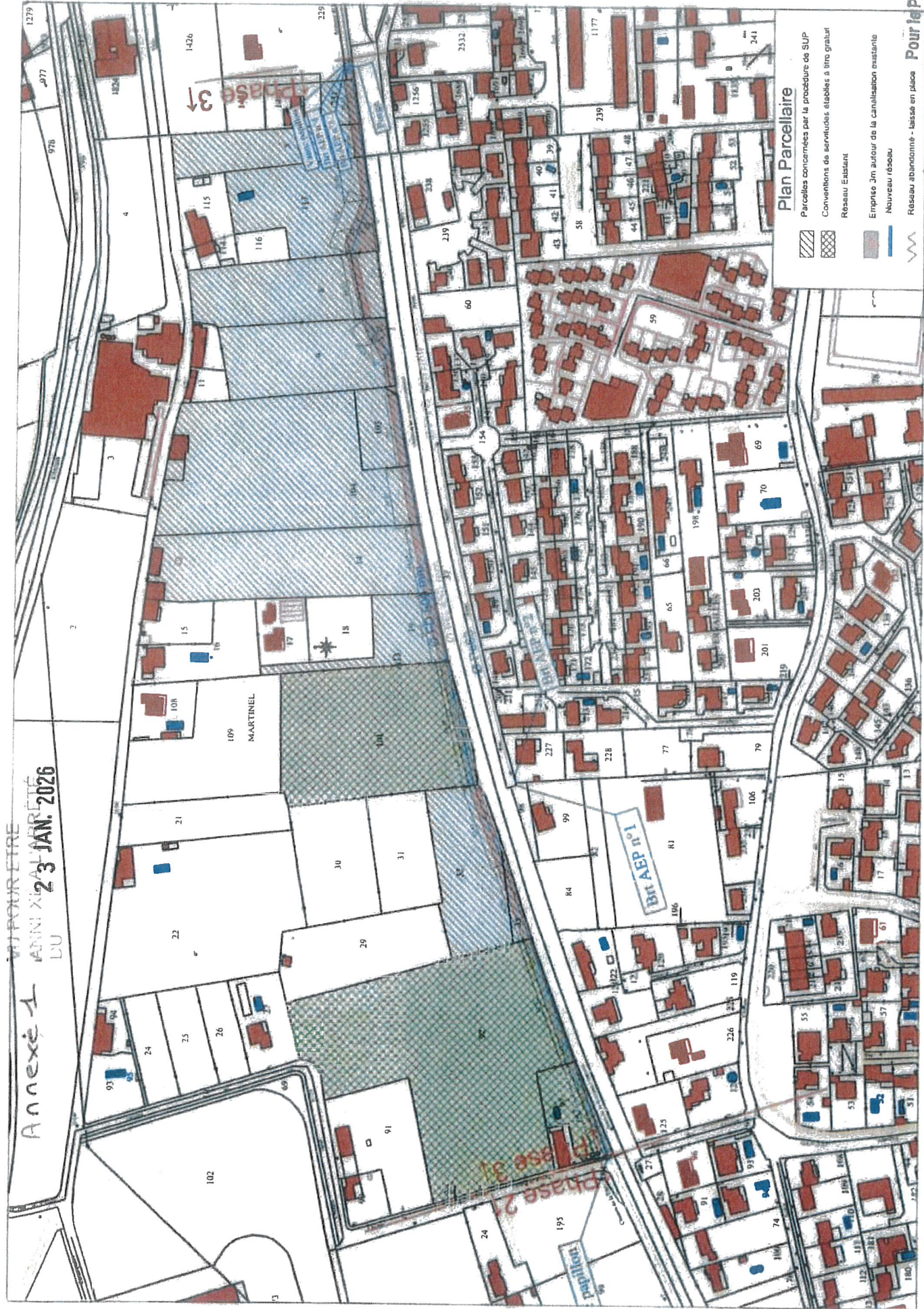
Annexe 1

MAIRIE

ANNÉE 2026

DU

23 JAN. 2026



Plan Parcellaire

Parcelles concernées par la procédure de SUP

Conventions de servitudes établies à titre gratuit

Réseau Existant

Emprise 3m autour de la canalisation existante

Nouveau réseau

Réseau abandonné - laissé en place

Pour le Préfet,

Le sous-préfet

[Signature]

Annex 2
SYNDICAT MIXTE
DES EAUX DE LA
RÉGION RHÔNE-VENTOUX

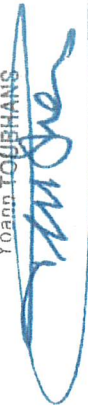
23 JAN. 2026

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE-VENTOUX

PROJET DE RÉHABILITATION DU PASSAGE D'UNE CANALISATION SUR
FONDS PRIVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTEUX

ÉTAT PARCELLAIRE

Pour le Préfet,
Le sous-préfet

Yoann TOUJHANS


Maître d'ouvrage : Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux

SNCF

Opération : Projet de réhabilitation du passage d'une canalisation sur fonds privés sur le territoire de la commune de Montoux

ÉTAT PARCELLAIRE

PROPRIÉTAIRE	
Dénomination :	Société Nationale SNCF
Numéro de SIREN :	552 049 447
Adresse :	2 place aux Etoiles - 93210 SAINT-DENIS
Représentée par :	M. FARANDOU Jean-Pierre, Président-directeur général

COMMUNE DE MONTEUX						
RÉFÉRENCES CADASTRALES				EMPRISE		
Section	N°	Adresse	Surface (en m ²)	Nature	Linéaire de la canalisation en mètre linéaire (ml)	Ouvrages particuliers
AD	33	MARTINEI	427	Terre	50.06	-

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ	
Parcelle AD 33	Acquisition antérieure au 01/01/1956, selon l'article 36 du décret du 14/10/1955
Parcelle AD 37	Acquisition antérieure au 01/01/1956, selon l'article 36 du décret du 14/10/1955

ÉTAT PARCELLAIRE

PROPRIÉTAIRES	
Nom, Prénoms : Situation matrimoniale : Date et lieu de naissance : Demeurant : Profession :	<u>A/ 1/2 en pleine propriété et 1/2 en usufruit</u> Mme ANDRÉS Maufrette Lucette Veuve de M. VILLA Henri 05/02/1951 à CARPENTRAS (84) 488 place Paul Valléry - 34280 LA GRANDE MOTTEB Retraillée
	<u>B/ 1/2 en nue-propriété indivis</u> M. VILLA Hervé Jean Serge Époux de Mme SANCHEZ Christel 02/09/1969 à CARPENTRAS (84) 4081 les Escampades - 84170 MONTEUX Inconnue
	M. VILLA Marc Christophe Pierre Célibataire 04/02/1972 à CARPENTRAS (84) 3679 les Escampades - 84170 MONTEUX Inconnue

COMMUNE DE MONTEUX				
REFERENCES CADASTRALES			EMPRISE	
Section	N°	Adresse	Surface (en m²)	Ouvrages particuliers
AD	32	MARTINEL	4 309	
			Terre	
				53.12

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ
La parcelle AD 32 est issue de la parcelle G 462 selon un procès-verbal du cadastre du 30/09/1988, publié le 03/10/1988 volume 4520 n°6
pour A/
Acquisition du 23/12/1980, reçue par Maître SURDON, Notaire et publiée le 15/01/1981 volume 2218 n°6
pour A/ et B/
Attestation après décès du 12/04/2023, reçue par Maître PINHAS-BATAILLÉ, Notaire et publiée le 13/04/2023 volume 2032P n°7142

ETAT PARCELLAIRE

PROPRIETAIRES

A/ Pour 1/2 en pleine propriété + 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit (tée 1/2)

Nom, Prénoms : Mme LERU/RE Jacqueline Madeleine

Situation matrimoniale : Célibataire

Date et lieu de naissance : 05/01/1944 à VILLENEUVE SAINT-GEORGES (94)

Demeurant : 7413 chemin des Escampades - 84170 MONTEUX

Profession : Retraitée

A/ Pour 3/4 en nue-propriété indivise (tée 1/2)

Nom, Prénoms : Succession Inconnue de M. PAU Jean-François

Situation matrimoniale : Époux de Mme LINGUREAU Maria

Date et lieu de naissance : 27/03/1964 à PARIS 15EME (75)

Date et lieu de décès : 13/01/2013 à AVIGNON (84)

Dernière adresse connue : 7413 chemin des Escampades - 84170 MONTEUX

Dernière profession connue : Inconnue

(Propriétaire Inconnu selon article 82 du décret de 14/10/1955)

B/ Pour 1/4 en pleine propriété

Nom, Prénoms : Mme PAU Joëlle Madeleine

Situation matrimoniale : Épouse de M. CASSEGRAIN Alexandre

Date et lieu de naissance : 16/02/1967 à PARIS 15EME

Demeurant : Les Grés - 26170 MONTAUBAN SUR LOUVEZE

Profession : Inconnue

COMMUNE DE MONTEUX						
REFERENCES CADASTRALES				EMPRISE		
Section	N°	Adresse	Surface (en m²)	Nature	Linéaire de la canalisation en mètre linéaire (m)	Ouvrages particuliers
AD	19	MARTINE	2 437	Vente	44,48	

Bour A/

Acquisition du 19/10/1998, reçue par Maître SIBODON, notaire et publiée le 19/11/1998 volume 1988P n°7967

Pour A/ et B/

Attestation après décès du 09/11/2012, reçue par Maître SIBODON, notaire et publiée le 22/11/2012 volume 2012P n°8766

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

ÉTAT PARCELLAIRE

PROPRIÉTAIRES	
Nom, Prénoms :	M. MAFFIS Jérôme Jean Gilbert
Situation matrimoniale :	Époux de Mme ROJAS Stéphanie
Date et lieu de naissance :	19/12/1978 à MARTIGUES (13)
Demeurant :	675 chemin des Escampades - 84170 MONTEUX
Profession :	Inconnue
Nom, Prénoms :	Mme ROJAS Stéphanie Marie
Situation matrimoniale :	Épouse de M. MAFFIS Jérôme
Date et lieu de naissance :	31/01/1976 à AVIGNON (84)
Demeurant :	675 chemin des Escampades - 84170 MONTEUX
Profession :	Inconnue

COMMUNE DE MONTEUX					
REFERENCES CADASTRALES				EMPRISE	
Section	N°	Adresse	Surface (en m²)	Nature	Ouvrages particuliers
AD	14	675 CHE DES ESCAMPADES	7 637	Terre Pré	-

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Acquisition du 17/05/2017, reçue par Maître Cavailles-Verbasco, Notaire et publiée le 30/05/2017 volume 2017P n°3924

ÉTAT PARCELLAIRE

PROPRIÉTAIRES	
A/ Usufruitière	
Nom, Prénoms :	Mme VIDAL Rose Marie Anna
Situation matrimoniale :	Veuve de M. CHABRAN Jean
Date et lieu de naissance :	28/02/1933 à MEYVILLON (26)
Demeurant :	577 les Escampades - 84170 MONTEUX
Profession :	Retraitée
B/ Nu-propriétaire	
Nom, Prénoms :	M. CHABRAN Rémy Maurice
Situation matrimoniale :	Célibataire
Date et lieu de naissance :	15/11/1966 à AVIGNON (84)
Demeurant :	577 les Escampades - 84170 MONTEUX
Profession :	Inconnue

COMMUNE DE MONTEUX						
RÉFÉRENCES CADASTRALES				EMPRISE		
Section	N°	Adresse	Surface (en m²)	Nature	Linéaire de la canalisation en mètre linéaire (ml)	Ouvrages particuliers
AD	104	577 CHE DES ESCAMPADES	11 794	Terre Sol	37,81	-
AD	105	MARYNEL	1 381	Terre	46,10	-

Pour A/ et B/
Attestation après décès du 30/04/2010, reçue par Maître SURDON, Notaire et publiée le 03/06/2010 volume 2010P n°3527

Pour B/
Acte contenant partage du 30/04/2010, reçu par Maître SURDON, Notaire et publié le 03/06/2010 volume 2010P n°3529

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux

Opération : Projet de réhabilitation du passage d'une canalisation sur fonds privés sur le territoire de la commune de Monteux

DOSSIER : 5

ÉTAT PARCELLAIRE

PROPRIÉTAIRES

Nom, Prénoms : M. GERIN Bernard Charles Jacques
Situation matrimoniale : Époux de Mme OLIVES Jacqueline
Date et lieu de naissance : 12/07/1959 à AVIGNON (84)
Demeurant : 10 rue Jeanne d'Arc - 84170 MONTEUX
Profession : Inconnue

COMMUNE DE MONTEUX

RÉFÉRENCES CADASTRALES

EMPRISE

Section	N°	Adresse	Surface (en m ²)	Nature	Linéaire de la canalisation en mètre linéaire (ml)	Ouvrages particuliers
AD	9	MARTINELB	4 896	Sol	48.25	-

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Donation du reçu par Maître Surdon, Notaire, publiée le 27/05/2004 volume 2004P n°3732
Acte rectificatif du 11/05/2005, reçu par Maître Surdon, Notaire et publié le 23/06/2005 volume 2005P n°4299

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux

Opération : Projet de réhabilitation du passage d'une canalisation sur fonds privés sur le territoire de la commune de Montoux

DOSSIER : 6

ÉTAT PARCELLAIRE

PROPRIÉTAIRES	
Nom, Prénoms :	Mme GASC Régine Élodie
Situation matrimoniale :	Célibataire
Date et lieu de naissance :	01/09/1945 à SORGUES (84)
Demeurant :	516 chemin des Escampades - 84170 MONTEUX
Profession :	Retraîtée

COMMUNE DE MONTEUX					EMPRISE	
RÉFÉRENCES CADASTRALES						
Section	N°	Adresse	Surface (en m²)	Nature	Linéaire de la canalisation en mètre linéaire (ml)	Ouvrages particuliers
AD	8	MARTINELE	4 872	Sol	42.03	-

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Attestation après décès du 21/12/1998, reçue par Maître TISSOT-DAUMAS, Notaire, et publiée le 20/01/1999 volume 1999P n°391
Attestation après décès du 14/01/2016, reçue par Maître PICCA-AUDRAN, Notaire et publiée le 09/02/2016 volume 2016P n°1051

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux

Opération : Projet de réhabilitation du passage d'une canalisation sur fonds privés sur le territoire de la commune de Montoux

DOSSIER: 7

ÉTAT PARCELLAIRE

PROPRIÉTAIRES

Nom, Prénoms : M. ROUX Jean-Luc Pierre Claude
Situation matrimoniale : Célibataire
Date et lieu de naissance : 21/07/1967 à CARPENTRAS (84)
Demeurant : 439 chemin des Escampades - 84170 MONTEUX
Profession : Inconnue

COMMUNE DE MONTEUX

RÉFÉRENCES CADASTRALES

Section	N°	Adresse	Surface (en m²)	Nature	EMPRISE	
					Linéaire de la canalisation en mètre linéaire (ml)	Ouvrages particuliers
AD	117	MARTINEL	4 745	Terre	63.68	-

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Donation partage du 14/11/1997, reçue par Maître SURDON, Notaire et publiée le 04/12/1997 volume 1997P n°7806

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux

Opération : Projet de réhabilitation du passage d'une canalisation sur fonds privés sur le territoire de la commune de Montoux

DOSSIER : 8

ÉTAT PARCELLAIRE

PROPRIÉTAIRES

Nom, Prénoms :

Mme GANGI Dominique Françoise Simone Marie

Situation matrimoniale :

Épouse de M. POYNARD Jean-Louis

Date et lieu de naissance :

19/01/1955 à HAYANGE (57)

Demeurant :

790 route de Velleron - 84170 MONTEUX

Profession :

Inconnue

COMMUNE DE MONTEUX

COMMUNE DE MONTEUX						
RÉFÉRENCES CADASTRALES					EMPRISE	
Section	N°	Adresse	Surface (en m²)	Nature	Linéaire de la canalisation en mètre linéaire (ml)	Ouvrages particuliers
AD	5	MARTINEL	2 958	Terre	20.96	-
M	231	LES FERRAILLES EST	660	Terre	28.37	-

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Acquisition du 20/10/2005, reçue par Maître BEC, Notaire et publiée le 01/12/2005 volume 2005P n°8385